République Française Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 05/06/2020 Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le 05/06/2020



ID: 034-213402373-20200603-15_2020-DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance 3 juin 2020

15-2020

L'an deux mille vingt, et le 3 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

<u>Présents</u>: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry, <u>Absent</u>: RASSIER Jean-Marie.

Objet : Indemnité de fonction des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Vu la délibération en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire, Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-

 DECIDE et ce avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 15 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE.



